

## **ANNEXE 1: Tableau comparatif intercantonal des compétences parlementaires communales et des droits politiques à leur propos**

	ZH Zh	BE Be	LU Lu	UR	SZ	OW	NW	GL Nord	ZG Zug	FR	SO Olten	BS Riehen	BL Liestal	SH Sh	AR	AI	SG Sg	GR Coire	AG Aarau	TG Fraue.	TI Lugano	VD	VS	NE Ne	GE GE	JU Delé
Compétences prévues par l'art. 10 LCo- FR(classée par ordre thématique)																										
let. ater: "elle décide d'un changement du nombre de conseillers communaux"	≈	≈	≈	-	-	-	-	≈ ≈	≈ ≈	+	≈	≈	≈	≈	-	≈	≈	≈	≈	≈	≈	=	≈ ≈	= ≠	-	=
let. k: "elle décide des modifications des limites communales, à l'exception des modifications prévues par la législation sur la mensuration officielle"	≈	≈	≈	-	-	≈	-	≈ ≈	≈ ≈	+	≈	≈	≈	≈	-	≈	≈	≠ ≈ ≠	≈	≈	≈	=	= =	≈ ≈	-	=
let. l: "elle décide du changement de nom de la commune et de la modification de ses armoiries"	≈	≈	≈	-	-	-	-	≈ ≈	-	+	≈	≈	≈	≈	-	-	-	-	≈	≈	≈	-	≈ ≈	≈ ≈	-	-
let. f: "elle adopte les règlements de portée générale"	=	=	=	-	-	-	-	= ≈	≈	+	≈	≈	≈	≈	-	=	≈	≠	≈	≈	=	= =	≈ ≈	≈ ≈	=	=
let. p: "elle surveille l'administration de la commune"	=	=	-	-	-	-	-	=	=	+	-	-	-	-	-	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
let. o: "elle élit les membres de la commission financière ainsi que les membres d'autres commissions prévues par la loi [...]"	≈	≈	-	-	-	-	-	≈	≈	+	-	-	-	-	-	≈	≈	≈	≈	≈	≈	≈	≈	≈	≈	≈
let. q: "elle désigne l'organe de révision"	-	=	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
let. b: "elle décide du budget et approuve les comptes"	=	≈ ≈	≈ ≈	-	-	-	-	= ≈	=	+	≈ ≈	=	=	≠ ≠	-	-	≠ ≠ ≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	=	=
let. c: "elle vote les dépenses qui ne peuvent être couvertes en un seul exercice, les crédits supplémentaires [...], ainsi que la couverture [...]"	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	-	-	-	≠ ≠	≈ ≈	+	≈ ≈	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	-	-	≠ ≠ ≈ ≈	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≠ ≠	≠ ≠
let. d: "elle vote les dépenses non prévues au budget, à l'exception de celles dont le montant résulte de la loi"	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	-	-	-	≈ ≈	≈ ≈	+	≈ ≈	≠ ≠	≠ ≠	≈ ≈	-	-	≠ ≠ ≈ ≈	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≠ ≠	≠ ≠
let. e: "elle décide des impôts et des autres contributions publiques, à l'exception des émoluments de chancellerie"	=	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	-	-	-	≈ ≈	≈ ≈	+	≈ ≈	≠ ≠	≈ ≈	≈ ≈	-	-	≈ ≈ ≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈
let. r: "elle prend acte du plan financier et de ses mises à jour"	≈	≈	≈	≈	-	-	-	-	-	+	≈	≈	≈	≈	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	≈
let. g: "elle décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, [...] et de toute autre opération [...] analogue"	≈ ≈	≠ ≠	≠ ≠	≈ ≈	-	-	-	≠ ≠	≠ ≠	+	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	-	-	≠ ≠ ≈ ≈	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≠ ≠	≈ ≈
let. h: "elle décide des cautionnements et des sûretés analogues, à l'exception des garanties fournies à titre d'assistance"	≈ ≈	≈ ≈	≠ ≠	≠ ≠	≈ ≈	≈ ≈	-	≠ ≠	≠ ≠	+	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	-	-	≈ ≈ ≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈
let. i: "elle décide des prêts et des participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement"	≠ ≠	-	≠ ≠	-	≠ ≠	-	-	≠ ≠	≠ ≠	+	≈ ≈	≠ ≠	≠ ≠	≈ ≈	-	-	≈ ≈ ≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	≈ ≈	≈ ≈
let. j: "elle décide de l'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge"	-	-	≈ ≈	≈ ≈	-	-	-	≠ ≠	-	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	≈ ≈	≈ ≈	-
let. abis: "elle décide de la délégation de tâches communales dévolues par la loi"	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	-	-	-	≈ ≈	≠ ≠	+	≠ ≠	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	-	-	≠ ≠ ≈ ≈	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈
let. n: "elle adopte les statuts d'une association de communes ainsi que les modifications essentielles de ceux-là; elle décide de la sortie [...]"	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	-	-	-	≈ ≈	≠ ≠	+	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	-	-	≠ ≠ ≈ ≈	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	≠ ≠	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈	≈ ≈